



Prélèvement par carte bancaire

Par **MARINO**, le **23/10/2011** à **18:31**

Bonjour,

Suite à un dépôt de dossier de surendettement à la banque de France, j'ai fait opposition aux prélèvements automatiques de mes crédits.

La société de crédit de mon véhicule, ayant essuyé un rejet du prélèvement mensuel, m'a contacté, et m'a annoncé que si je voulais éviter la saisie du véhicule je devais verser 50€ tous les mois. J'ai eu la faiblesse de communiquer les N° de ma carte bancaire. Or le dossier de surendettement a été accepté le lendemain du retrait. Ma question est la suivante: du fait que la banque de France a avertie tous les créanciers, que les crédits sont stoppés pendant 24 mois, peut-on encore me soutirer 50€/mois?

Merci pour la réponse.

Par **mimi493**, le **23/10/2011** à **18:53**

S'ils le font, ça sera un paiement par CB sans code et sans signature, et vous pourrez exiger de la banque, sans autre explication qu'elle recrédite le montant